

650

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 650 9 septembre 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

BANQUES SUISSES

Savoir ou ne pas savoir

Le jeu de la bourse n'est pas une mauvaise loterie; les uns gagnent ce que les autres perdent; les mises sont intégralement redistribuées. Dans un casino, tel n'est pas le cas: le 5 n'est pas impair et le jaune, ni bleu, ni rouge.

Bonne loterie donc. Mais ce serait mieux encore si on connaissait à l'avance les numéros sortants, grâce aux données d'une subtile martingale ou d'informations particulières.

S'enrichir à coup sûr en sachant avant les autres. C'est un sujet qui a nourri toute une littérature, un thème qui est vieux comme Balzac: avoir son télégraphe particulier, capter les messages officiels, être informé avant les ministres, inspirer au gouvernement les décisions (coloniales notamment) qui revaloriseront les emprunts (marocains ou tonkinois) rachetés en loucedé au prix du chiffon.

En fait, cette littérature n'est démodée que dans son décor de fiacre, de haut-de-forme, cannonières et filles d'Opéra.

On s'enrichit toujours, à la bourse du XX^e siècle, «en sachant avant».

En gros, deux méthodes possibles.

La première est la prophétie-réalité. Après vous être fait une réputation d'analyste sérieux et chanceux, vous prophétisez, dans un journal financier ou dans des déclarations officielles à la pythonisse, que... tout ce qui vous arrange: le dollar va flamber, l'or va couler.

Dans la mesure de votre influence, et pour des raisons psychologiques, les choses se réalisent. La prophétie ne dit plus l'événement, elle est en elle-même l'événement, donc infaillible. Vous dites à

un (une) timide, pourquoi vas-tu rougir, il (elle) en rougit. Donc vous saviez avant.

Bien sûr, les choses ne sont pas si faciles. Pour faire flamber le dollar, il faut avoir de la surface. On dit qu'un nommé Kaufmann y parvient: ce qu'il dit se réalise parce qu'il l'a dit. Plus localement, vous pouvez gonfler des titres au marché étroit; les boursicoteurs suivront peut-être pour quelque temps, un temps suffisant toutefois pour empocher quelques bénéfices. L'affaire Herbert a donné de l'actualité à cette pratique. Ce journaliste, rédacteur au magazine «Bilanz», autrefois fondé de pouvoir de la banque Hofmann à Zurich, a été reconnu coupable le 30 juillet dernier par un tribunal de New York; l'énoncé du jugement a été peu après rendu public. Il s'agit, après enquête de la Security and Exchange Commission, de manipulations d'actions de deux sociétés (Hair Extension Corp. et Health Evaluation Systems). Dans les deux cas, les actions furent portées à dix fois leur valeur. Pour la Hair Extension Corp. le gain fut, il y a quelque douze ans, de 750 000 dollars.

Ce jugement donne une actualité particulière aux dissensions soulevées par l'émission de la TV suisse alémanique «Kassensturz» reprochant, à des journalistes écrivant anonymement dans des périodiques économiques (notamment «Bilanz»), de manipuler la bourse à leur profit. Ont été citées lors du débat, repris par la presse, les actions Charmilles, Cellulose Attiholz, SSIH et Trans K.-B. M. Herbert qui était nommément cité a demandé que l'émission ne soit pas programmée avant modification. A coup d'effets suspensifs et de recours, l'affaire suit son cours.

Les prophètes-manipulateurs ne sont pas en droit suisse condamnables, du moins pas en vertu de dispositions expresses. Ils échappent au droit pénal et par conséquent le secret bancaire les protège. C'est

SUITE ET FIN AU VERSO

Savoir ou ne pas savoir

ici que le problème prend ses dimensions internationales.

Les prophètes-manipulateurs sont des bateleurs. Autre calibre, ceux qui disposent de renseignements de première main.

Or la crise occidentale entraîne un nombre impressionnant de regroupements et de fusions d'entreprises; disons en termes plus doctrinaires que la concentration capitaliste se poursuit. Toute fusion implique que quelques dizaines de personnes sont au courant (dirigeants, avocats, secrétaires). Le plus souvent, la société la plus forte offre un cours avantageux pour acquérir la majorité des actions de la société plus faible. Il est donc tentant d'acheter au cours ordinaire pour revendre au cours de reprise.

Deux affaires de ce type ont récemment défrayé la chronique aux Etats-Unis: rachat par une société koweïtienne, Kuwait Petroleum, du trust pétrolier californien Santa-Fe, rachat du trust St. Joe, voir «Weltwoche» du 18.11.1981. Chaque fois, des banques suisses ont reçu des ordres boursiers. Et elles opposent aux enquêteurs américains le secret bancaire qui les lie.

Les Etats-Unis ont les moyens de se faire entendre. Ils peuvent punir d'amendes les sociétés suisses dans la mesure où elles exercent leur activité sur sol américain; ils peuvent même interdire à ces banques toute activité boursière sur le territoire des Etats-Unis: coup mortel.

Aussi, depuis plusieurs mois, les négociations sont ouvertes. Le plus simple serait que le Code pénal suisse soit modifié et que les abus d'initiés soient

condamnables; le secret bancaire tomberait devant l'enquête pénale. Mais une telle modification prendra des années et des années (ça va plus vite pour des délits de violence). D'où des négociations particulières avec les Etats-Unis, officielles, patronnées par le ministre Jean Zwahlen, chef du service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères.

Bref, on s'achemine vers une solution boiteuse où le client, par avance, délierait la banque du secret en cas d'enquête sur une affaire de transactions d'initiés. Pourtant les Suisses restreignent la notion d'«initié» et bloquent l'enquête en exigeant que les autorités américaines connaissent, avant toute demande de renseignements, le nom du présumé coupable. Mais après des négociations laborieuses à Berne et Washington on va vers un nouvel assouplissement du secret bancaire suisse.

De tout cela plusieurs moralités, à tiroir.

— Contrairement à la littérature du XIX^e siècle, les manipulations boursières d'initiés sont liées, dans les faits, non plus à la non-observation du

secret de fonction par des hommes politiques ou des fonctionnaires, mais presque toujours par des responsables d'affaires privées eux-mêmes. Les donneurs de leçons et les folliculaires patronaux voudront bien en faire l'observation.

— La Suisse et les banques suisses cèdent à la pression des Etats-Unis qui ont les moyens de se faire respecter.

Mais ils acceptent ainsi, sous la pression des circonstances, de créer un droit privé, unilatéral, destiné uniquement aux enquêteurs américains. L'égalité de traitement fondamentale en est fortement atteinte.

— Lorsque les socialistes demandent une moralisation de l'activité des banques, ils sont traités de traîtres à la prospérité helvétique. Mais des exigences de même nature venues d'Amérique provoquent officiellement l'ouverture de négociations. En revanche, la révision de la loi sur les banques qui aurait pu être un contre-projet de fait à l'initiative socialiste est renvoyée à on ne sait quand.

PARASITES

Malades de bon rapport

Le truc est vieux comme le royaume ou l'entreprise: le prince ou le patron s'entoure de conseillers, chargés de lui suggérer expertement les solutions auxquelles il n'a pas su — ni osé — songer. Plus le pouvoir est faible, plus la mission des conseillers s'étend. A la limite, ils doivent prendre et assumer des décisions difficiles et impopulaires, au péril de leur propre poste évidemment. Car si leur plan échoue, les experts deviennent boucs émissaires, sacrifiés par celui qui les avaient utilisés comme alibis.

Aussi bien, quand en temps de crise un conseiller se retrouve à la tête d'une société à la dérive, il a inté-

rêt à repérer la commande du siège éjectable. C'est ce qu'a fait par exemple le prudent Walter E. Abegglen, appelé au secours par la présidente de Coop Zurich (Lilian Uchtenhagen, cons. nat. soc.) pour assainir l'entreprise et épurer les hauteurs de l'organigramme; il a discuté la mission dange-reuse, a décidé qu'une acceptation n'était pas forcément suicidaire, et a limité d'avance son mandat à un an et demi. Après le 1^{er} janvier 1984, la boîte remarquera ou non, mais sans lui, qui aura regagné sa propre société de conseils d'entreprise.

D'ici là, M. Abegglen a tenu à le préciser, il accepte un manque à gagner: la direction intérimaire d'une société faisant plus de 400 millions de chiffre d'affaires annuel rapporte manifestement moins que l'exploitation d'une société de conseil. Qu'est-ce à dire? Rien, sinon que les tarifs des experts ont de quoi faire rêver les autres: Fr. 110.— à

Fr. 250.— l'heure, ou mille à deux mille par jour. Le tout pour des études et conclusions généralement connues d'avance à l'intérieur de l'entreprise, où personne n'ose les assumer. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à voir proliférer les médecins d'entreprises, qui seraient bien sots de se priver d'établir de belles notes d'honoraires et de prescrire les remèdes que l'automédication n'ose pas choisir.

PETITES ANNONCES GRATUITES

La Chambre suisse de l'horlogerie, la Fédération horlogère suisse (FH), l'Union suisse des associations de fabricants de parties détachées (UBAH), et Ecoswiss envisagent un regroupement de leurs activités, dès le 1er janvier 1983, dans une association. Elles en mettent au concours, à l'interne des associations horlogères et à l'extérieur, le poste de

DIRECTEUR GENERAL

Sa tâche sera de préparer le programme d'action, de le soumettre aux organes statutaires, d'en assurer l'exécution; d'organiser le travail d'une équipe d'une quarantaine de personnes, de représenter l'association en Suisse et à l'étranger, notamment auprès des autorités, et d'entretenir le dialogue avec les adhérents de l'association. L'information des membres et celle des distributeurs à l'étranger constitue également une tâche importante.

Des connaissances pratiques dans le domaine de l'économie mondiale, de la négociation internationale, du commerce des biens de consommation durable, sont des atouts appréciés. La connaissance du français, de l'allemand et de l'anglais est indispensable. L'âge le plus propre pour exercer une telle activité se situe entre quarante et cinquante ans.

Les personnes intéressées à un tel poste, qu'elles appartiennent ou non à l'industrie horlogère, voudront bien s'annoncer par écrit à M. Georges-Adrien Matthey, président de la Chambre suisse de l'horlogerie, Chemin des Vernets, 2525 Le Landeron.

Le goût
du risque

VIVRE AUTREMENT

Alternatif, c'est quoi?

On parle d'«énergies alternatives». On entend par là des sources d'énergie comme le biogaz ou le rayonnement solaire, peu utilisées pour l'instant, mais dont on espère à terme une contribution substantielle à nos indéfinissables besoins en énergie.

Et vive MM. McKinsey, Hayek et autres Fischer Consultants, — sans parler des grandes fiduciaires, dont le département conseil occupe plusieurs centaines de spécialistes en toutes spécialités (Fides, Atag, Fiduciaire suisse).

Et voilà qui pèse sur les coûts de production, bien entendu. Et sur les prix de vente: tout se paie. Il faut bien que tout le monde vive...

Cela n'a rien de très «alternatif». On cherche là surtout à boucher des trous.

L'alternative, c'est plutôt de réduire la consommation d'énergie. Non seulement par toutes sortes de mesures d'économies, mais aussi et surtout en acceptant un mode de vie plus modeste sous ce rapport. Cette alternative-là n'est pas populaire et politiquement mal vue: elle attire des quolibets plutôt que des votes. Aucun parti ne peut donc vraiment la prendre en charge.

On parle aussi d'alternatives dans la manière

d'épurer les eaux. On entend par là des stations d'épuration qui utilisent des plantes, des bactéries, des filtres biologiques et qui sont moins tributaires de pompes et autres machines que les stations usuelles. C'est une autre manière d'épurer, mais ce n'est pas très «alternatif».

L'alternative, c'est plutôt de se restreindre dans l'utilisation de l'eau, d'en salir le moins possible, d'améliorer sa gestion. Quitte à accepter une légère diminution de confort. Quoi? Une diminution du confort? Ça ne va pas la tête? Hors de question. Inacceptable. Politiquement suicidaire.

On parle aussi d'alternatives dans le domaine de la médecine. Il y a des médecins homéopathes; il y a l'acupuncture, la chiropratique, la réflexologie, la guérison par les plantes et la ceci-et-cela-thérapie. Mais chaque fois, on a besoin d'un spécialiste; il faut entrer dans une salle d'attente, lire des magazines, puis se soumettre au regard inquisiteur de celui qui sait; qui sait mieux que vous ce dont vous souffrez, comment votre corps fonctionne, ce que vous devez manger et boire, les émotions que vous pouvez supporter; il vous faut vous confier à lui. En général, cela coûte quelque chose; mais il y a les assurances. Au moins pour les x y z thérapies admises officiellement. Tout cela n'est pas tellement «alternatif».

L'alternative serait plutôt de devenir son propre médecin. Apprendre à s'en sortir soi-même sans pour autant refuser l'aide de proches ou d'amis. Se soigner «en amont», c'est-à-dire mener une vie plus saine, moins trépidante, plus modeste. Quoi? Plus modeste? Vous n'y êtes plus. «Les gens» veulent vivre sans se restreindre. Soyons réalistes.

Et puis, il n'y a pas d'alternative au progrès, à l'expansion. Les lois économiques disent ça. Elles sont scientifiques. On ne va pas tout de même mettre en doute la science. Que faire, dans ce cas, de tous nos savants? Plus de professeurs, de Herr Doktor, de Prix Nobel, de Fonds national pour la recherche scientifique. Catastrophe. Qui nous montrerait le chemin? Nous serions obligés de le chercher nous-mêmes. C'est inacceptable.

Pierre Lehmann.

LONGUE HALEINE

Deuxième pilier: ce n'est qu'un début

Deuxième pilier: souvenez-vous des soupirs de soulagement lorsque, enfin, les deux Chambres se sont mises d'accord sur une loi-compromis. Mais rien n'est encore fait! Il faudra maintenant passer à l'application de ce texte dont l'entrée en vigueur est promise pour le 1^{er} janvier 1984.

Et ce cap-là sera au moins aussi délicat à doubler que tous les précédents, dans l'histoire déjà longue de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Sur le chemin de l'application concrète de cette loi on retrouvera tous ses défauts, majeurs parfois: flou sur l'adaptation des rentes vieillesse au renchérissement (inégalité dans les politiques suivies par les caisses, selon qu'elles auront les

moyens ou pas); incertitudes incroyables pour les générations groupant les personnes âgées de plus de vingt-cinq ans en 1984 (problèmes de la génération d'entrée et prestations minimales en vue pendant vingt ans au moins); «oubli» des travailleurs les plus défavorisés qui paieront encore ainsi, au moment de la retraite, le prix de leurs salaires très bas pendant leur vie active; et finalement, brouillard intense sur le montant des rentes...

Bref, il ne faut pas se lasser de décortiquer le système, d'en mettre en évidence les lacunes, d'en percer les mystères administratifs (et autres). Dans une première synthèse, Pierre Gilliand reprend ci-dessous les enjeux principaux «à la base» — il s'agit, en substance, d'un résumé de la contribution «Financement de la prévoyance-vieillesse», réflexion critique de Marc Diserens et Pierre Gilliand, qui figure dans l'ouvrage «Vieillir aujourd'hui et demain» (paru dans la collection Réalités sociales; adresse utile: case postale 797, 1001 Lausanne).

SYSTÈMES

Capitalisation ou répartition

En décembre 1972, le peuple suisse, à une forte majorité, ancrant dans la Constitution fédérale le «principe des trois piliers» de la prévoyance-vieillesse helvétique, dont l'objectif est, rappelons-le, le maintien, de façon appropriée, du niveau de vie antérieur.

Le premier pilier, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), doit couvrir les besoins vitaux.

Le deuxième pilier, la prévoyance professionnelle obligatoire, doit assurer aux personnes âgées un

niveau de vie conforme à celui qui a été atteint pendant la période d'activité rémunérée.

Le troisième pilier est l'épargne individuelle, encouragée par des mesures fiscales et d'accession à la propriété.

La procédure de consultation qui suivit cette votation, importante pour la construction de la politique sociale, recueillit des avis marqués par une tendance à la large approbation. Dans un message à l'Assemblée fédérale en 1975, le Conseil fédéral présentait un projet de prévoyance professionnelle devant compléter l'édifice de la prévoyance vieillesse; il soulignait à cette occasion que sa réalisation contribuerait de manière décisive à la paix sociale. Mais — la récession aidant, ou freinant

selon les opinions — il aura fallu dix ans pour que les Chambres fédérales adoptent une loi, passablement édulcorée en regard des promesses et du projet initial.

Une étape majeure est cependant franchie; tardivement, mais franchie. La controverse est-elle terminée? La ligne générale est certes fixée. Mais s'est évanoui l'ample consensus qui avait marqué la rédaction de l'article constitutionnel et le premier projet de prévoyance professionnelle. Dorénavant se posent les questions du développement et de la consolidation de la prévoyance-vieillesse: priorité au premier ou au deuxième pilier? Quelle utilisation des capitaux du deuxième pilier (cf. aussi DP 643, 24.6.1982: «Union syndicale suisse: interpellation»).

FONDS OU PAS FONDS

Brièvement, quelques points de repère.

Le principe des trois piliers combine des modes différents de financement, dans le but d'en tirer les avantages et d'atténuer les inconvénients respectifs.

Le système de répartition des dépenses repose sur une communauté de risques de personnes vivant à une même époque. Les montants annuels prélevés sur les revenus soumis à cotisation sont fixés de façon que les recettes couvrent exactement les dépenses occasionnées par le service des rentes. Il y a redistribution immédiate et il ne se forme aucun fonds.

Le système de capitalisation est une communauté de risques de contemporains (nés la même année ou entrés en activité la même année, pour une durée complète). Le financement repose théoriquement sur le principe de l'équivalence individuelle: au moment où le droit à la rente vieillesse prend naissance, on dispose pour chaque assuré d'un

capital épargné — soit les cotisations augmentées des intérêts des placements — permettant de couvrir les rentes arrivant à échéance. Ce système se caractérise par une accumulation importante de fonds.

PÉRENNITÉ ET SOLIDARITÉ

C'est le degré de capitalisation qui distingue essentiellement ces deux systèmes de financement: nul en répartition, fort en capitalisation. Entre ces deux systèmes extrêmes existent des formules mixtes.

En gros, la répartition caractérise le mode de financement de l'AVS, la capitalisation, la prévoyance professionnelle.

La répartition exige la pérennité: les effectifs de cotisants doivent se renouveler afin de pouvoir

aux prestations délivrées aux bénéficiaires. Pour l'AVS, la solidarité entre générations, entre riches et pauvres, est grande. Le système est très flexible; il n'est pas sensible aux variations de salaires et de prix, puisqu'il y a un lien direct entre la perception des cotisations et la distribution des rentes. En revanche, il est influencé par les modifications d'effectifs: le rapport bénéficiaires/cotisants augmente avec le vieillissement de la population, phénomène inéluctable, ainsi qu'en période de dégradation de l'emploi (chômage notamment). Avec la capitalisation, il n'y a pas d'incidence sur les rentes en cas de modification d'effectifs. Chaque génération supporte en principe la charge de sa propre prévoyance vieillesse. Mais la solidarité est limitée à la génération des cotisants. Le système fait donc l'impasse sur ceux qui n'exercent pas d'activité rémunérée.

Parmi les exclus, les femmes qui élèvent des enfants, si le mariage se dissout; ceux et celles qui

n'ont pas une durée complète de travail rémunéré, ou ont de faibles gains (un montant dit de coordination — actuellement environ les quinze premiers milliers de francs par année — n'est pas assurable). En outre, l'inflation peut ronger le capital; en conséquence, les montants des rentes servies seraient dévalorisés.

De plus, à long terme, il y a un risque d'effondrement — certes non prévisible: les pays qui ont connu la guerre le savent.

Cependant, le cumul de capitaux du deuxième pilier représente, en Suisse, une masse croissante: environ 30 milliards vers 1970, 90 milliards vers 1980; elle devrait atteindre 90% du revenu national vers l'an 2000 et environ le quart de la fortune nationale.

Pierre Gilliand.

(à suivre)

GENÈVE

Développement et fédéralisme

26 septembre 1982: vote de l'initiative 0,7. Pour les lecteurs non genevois, un bref rapel.

Selon ce projet, l'Etat de Genève met au budget une somme annuelle équivalente à 0,7% du revenu cantonal, diminuée de l'effort fédéral et des communes genevoises en matière de coopération au développement. Le fonds ainsi constitué, 35 millions en dix ans, doit servir à des projets concrets d'aide au développement, menés à bien par des organisations privées spécialisées sous le contrôle du Grand Conseil, et finalement des citoyens (référéndum facultatif). Si la situation économique intérieure se dégrade, une partie du fonds peut être utilisée en Suisse. Enfin, en cas de crise grave, le

Législatif peut suspendre l'application des dispositions adoptées.

Sur le fond, le projet, appuyé par la gauche et les démocrates-chrétiens, est inattaquable. A noter le ridicule des organisations patronales, opposées à cette aide pour le motif que ce serait là une tâche exclusivement fédérale (tiens, l'optique fédéraliste, décentralisatrice, a ici disparu...) et qui ne voient pas que le développement des plus défavorisés, c'est aussi de l'emploi assuré ici.

Il ne suffit pas d'avoir de bonnes idées. Encore faut-il les faire passer. Et là, le travail du comité d'initiative est exemplaire. Ce qui était au départ l'idée d'un groupe restreint a été mené à chef par trois cents personnes environ. Lorsque les 13 000 signatures indispensables sont déposées en 1980, les initiateurs ne baissent pas les bras. Un bulletin d'information sert de liaison entre les militants; il permet de développer le réseau de soutien; après

vingt numéros, il compte près de 2000 abonnés, qui sont aussi des donateurs.

Au plus fort de la campagne pour la votation, il s'agit à nouveau de démultiplier les forces.¹ On fait appel aux signataires de l'initiative. Plusieurs dizaines de groupes se constituent dans les quartiers pour trouver des moyens efficaces d'informer la population. Cent vingt mille lettres sont envoyées aux femmes et aux jeunes électeurs.

Une idée généreuse et originale — le fédéralisme comme moyen d'action — une campagne imaginative et un test pour l'un des cantons riches de Suisse.

¹ Voir aussi le fascicule publié — dans la présentation claire de la série — par la Fédération des syndicats chrétiens de Genève: «Initiative 0,7%, pour la création d'un fonds cantonal d'aide au développement». Adresse utile: Chaudronniers 16, 1204 Genève.

Chrononécrologie (à suivre)

Tous les musées puent la mort. Conserveries de momies, présentoirs de cadavres, cimetières.

Ah, les vaches, qu'est-ce que j'ai pu entendre pour avoir dit et écrit, lorsque se construisait le Musée international de l'Horlogerie, que ce musée, précisément, ouvrait des cortèges d'enterrement.

(Bien que superbe et d'une richesse ébouriffante, ce musée reste peu fréquenté par les gens de la région. Pas étonnant.)

* * *

Aujourd'hui, ici, déjà plus de 5% de chômeurs. Doublement probable dans les horizons proches. Craquements sinistres. Cohues discrètement féroces vers les offres d'emplois stables. Déjà des familles à l'assistance publique, sans grand bruit. L'horlogerie, du Chenit à Delémont, crève à petit feu et tous les comités unitaires de toutes les gauches n'y pourront rien.

* * *

Comment disait-il? Quelque chose comme: ... «on perd son âme, puis on perd sa culture et on finit par perdre son boulot».

C'est peut-être ce qui se passe.

* * *

Le génie d'ici, c'est la mécanique.

Or, l'horlogerie, la première, la vraie, la seule, c'est de la mécanique. Pas n'importe quelle mécanique: de la mécanique *céleste*. Défi lancé au Temps. En mécanique, les horlogers ont quasi tout inventé. La mécanique leur sortait des doigts. Le père Cava, le long Franz... des musiciens du millième de millimètre, ces gars-là.

* * *

L'histoire n'est probablement pas vraie, mais peu importe.

Des Américains se pointent dans un atelier, à La Chaux-de-Fonds. Ils présentent, pas peu fiers, «les

plus petites vis du monde». Un mécano demande à voir de plus près. Il emporte une pièce. Revient une demi-heure plus tard. Dans la vis, il a percé un trou et vissé une vis de moitié plus petite...

* * *

Des patrons horlogers? En cherchant bien, il doit encore en rester quelques-uns qui savent tenir un tournevis.

L'histoire du patronat horloger, depuis trente ans, c'est l'histoire d'une décadence, d'une fin de race. Une histoire de gosses de riches.

* * *

L'horlogerie, c'est fini, c'est foutu.

Je veux dire: l'horlogerie de grosse masse, l'horlogerie de poubelle. Elle était, elle est contraire aux gens d'ici, au climat, aux sapins. Elle n'a d'ailleurs été produite, pour une majeure part, qu'avec des gens d'ailleurs, ouvriers étrangers, engagés par des industriels que seul l'argent intéressait.

* * *

Je sais: les gens veulent de la merde digitale à quartz. Des montres gadgets avec des piles. Des piles! Des piles! Des piles alors qu'une masse oscillante, sans jamais s'user, peut utiliser *la gravitation*!

Et à la place du cadran, ils veulent un écran de télévision, des centièmes de seconde inutilisables. Et des boutons! Plein de boutons.

Quitte à courir les antiquaires, par ailleurs, pour dégoter de vraies vieilles pendules à gros ressorts et balancier doré...

* * *

L'horlogerie qui subsistera est celle qui fournira des montres belles et *incroyables*. De la mécanique céleste. De la gravitation. Retour aux sources. Outils-bijoux. Orfèvrerie. Travail de la main et de l'œil. Le reste sera de l'électronique à pile. Efficace mais vulgaire. Destination poubelle.

* * *

Il est donc urgent de former des horlogers complets.

Gil Stauffer.

Cabales en tous genres

Je continue d'être consterné!

Au début de cette année, on me demande un article pour la revue *Repères* sur la politique culturelle de la Télévision romande et plus particulièrement sur les émissions littéraires, c'est-à-dire sur l'émission *Noir sur Blanc*.

Tant bien que mal, j'exprime mes réserves et mes critiques à l'égard de cette émission — qui sont les mêmes que celles que je formule à l'égard de la Fondation Schiller ou de Pro Helvetia ou des émissions à la Radio. A savoir que les intéressés ne sont pas consultés (les différents groupes d'écrivains, de peintres, de sculpteurs, etc.); qu'on ne sait pas qui décide et choisit qui et selon quels critères — prenant toutefois bien soin d'indiquer et de souligner que l'animateur de l'émission, Jacques Bofford, me paraissait, en pareille situation, obtenir le maximum de conditions dont il n'était pas responsable (il a largement fait la preuve par ailleurs, dans son émission radiodiffusée *en direct avec...*, de l'étendue de son information, de son sérieux et de la sûreté de son goût).

Fort bien.

Repères paraît au début de l'été. D'autres articles paraissent, dans des quotidiens ou dans des périodiques, allant plus ou moins dans le même sens. De résultats visibles, point — sinon que le tout prend l'allure d'une manœuvre, et d'une manœuvre dirigée précisément contre Jacques Bofford, choisi comme bouc émissaire, et dont on dit que l'émission va être supprimée, sans qu'aucune autre lui soit offerte.

Voilà qui est «dingue»! Ainsi donc, à vues humaines, la situation perdurera; à une époque où l'on parle de «participation», les programmes continueront d'être élaborés en vase plus ou moins clos, simplement avec un autre animateur, dont on est en droit de penser qu'il ne fera pas forcément aussi

bien que Jacques Bofford et en tout cas pas mieux, les mêmes causes entraînant les mêmes effets!

Je rends mes billes — pardon: je rends mes «nious» puisque aussi bien, l'un des défauts (à mes yeux) de l'émission visée était son «parisianisme» excessif. Et je présente à M. Bofford mes très humbles excuses et l'expression de mes regrets — en recommandant à tous les intéressés la lecture de son roman, *L'Ombre des Souvenirs*.

* * *

Exposition *Courbet*, à La Tour-de-Peilz. Peu de toiles, mais un grand nombre de documents fort intéressants et très habilement présentés. Une fois de plus, on est ébaubi de voir les réactions de l'époque, et souvent le manque extraordinaire d'ouverture et de compréhension de la critique et de l'opinion de l'époque.

Intéressant aussi, la décision du Législatif français (en 1873) de faire payer au peintre les frais de restauration de la Colonne Vendôme, qui avait été abattue au moment de la Commune, alors que Courbet était quelque chose comme ministre des Beaux-Arts des autorités insurrectionnelles et bien qu'il n'eût pris aucune part directe au renversement. L'histoire se répète! A la suite des événements de *Lausanne bouge*, la direction des CFF manifestait l'intention de faire payer le débarbouillage de la Gare de Lausanne à Anne-Catherine Menétrey, sous prétexte qu'elle animait le Comité d'aide aux jeunes impliqués dans les manifs!

Dieu merci, nous sommes en Suisse: la chose ne semble pas avoir eu de suite.

J. C.

perdue: au début de l'année scolaire, un seul apprenti s'est annoncé. L'avenir de la région et celui de l'horlogerie prennent des chemins différents. Rupture: à Saint-Imier, cette fin de semaine, la Compagnie des montres Longines (ateliers à Tramelan, Lajoux et Genève) célèbre le 150^e anniversaire de la création du comptoir Agassiz, origine historique de cette manufacture horlogère.

* * *

S'il est un acteur que les cinéphiles romands, et plus particulièrement lausannois, connaîtront sur le bout du doigt à la fin de l'année en cours, c'est Michel Simon: pas moins de soixante films choisis parmi ceux qu'il interpréta seront montrés jusqu'à Noël à la Cinémathèque suisse (adresse utile: Montbenon 6, 1003 Lausanne).

* * *

À SUIVRE

Mauvaises fréquentations internationales (Ambrosiano-Olivetti) — suite (cf. DP 649). Oui, il est bien vrai que Carlo de Benedetti, patron d'Olivetti, avait acheté à bon prix un paquet d'actions Banco Ambrosiano à fin 1981. Mais il est vrai aussi que le même de Benedetti, deux mois après, est sorti du conseil de l'Ambrosiano, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante à certaines de ses questions; qui plus est, cette retraite sans tambour ni trompette s'est au moins faite sans perte, le banquier Calvi ayant accepté de restituer le prix des actions avec en prime les intérêts pour la période considérée. C'est Beat Kappeler qui nous rappelle cet épisode bizarre de la trajectoire industrielle et financière de celui qui est devenu depuis lors, entre autres, le patron d'Hermes Precisa à Yverdon. D'accord: la forme raccourcie sous laquelle nous notions les mauvaises fréquentations de Carlo de Benedetti a pu induire en erreur certains de nos lecteurs sur la vraie valeur de ce capitaine d'industrie italien (pour plus de précisions, puisque nous y sommes, dans la «*Schweizerische Handelszeitung*» du 2 septembre dernier, le compte rendu d'un

repas pris avec de Benedetti). Reste que le Banco Ambrosiano lui avait paru être une bonne affaire, jusqu'à investir 80 millions de francs suisses pour y prendre pied! Espérons que les questions qu'il posera peut-être à la direction d'Hermes Precisa ne l'engageront pas à «repandre ses billes», là aussi; ce serait mauvais signe. Cf. Ambrosiano aujourd'hui.

* * *

Il y aura trente ans l'an prochain que la classe d'horlogerie de Fleurier a été créée. Formation de régleuses (jusqu'en 1975), formation d'horlogers qui ensuite trouvaient à travailler sur place. Pendant les années d'expansion horlogère, on formait dans cette classe une trentaine d'apprentis par année. Aujourd'hui, bien sûr, le vent a tourné et s'est même posé la question de la survie de ce creuset de l'avenir horloger: fermeture partielle, abandon définitif ou relance avec octroi aux jeunes des facilités matérielles pour l'entrée en apprentissage? On avait opté pour le maintien et l'appel à la relève. On (les fabricants d'horlogerie) était même allé jusqu'à envisager une manière d'assurance d'engagement à la sortie de l'apprentissage! Peine

«Dans l'industrie horlogère, les femmes sont les premières productrices. Elles sont alignées dans d'immenses ateliers, muettes et rivées à leur mini-chaîne qui tourne imperturbablement sur la table de travail, ou à leur binoculaire pour souder les modules électroniques. Il y a dix ans, elles montaient l'une des cent pièces d'un mouvement mécanique de montre. Aujourd'hui elles font du bobinage ou de la soudure sur de minuscule plaquettes, en contrôlant le détail de leurs gestes sur un écran. La précision, l'habileté, mais surtout la rapidité des gestes sont leurs atouts. Or ces critères ne sont pas cotés dans l'évaluation des postes pour fixer les salaires.» Trois pages publiées dans le dernier numéro de septembre de «Femmes suisses» (c.p. 3194, 1227 Carouge) par la Biennoise Marie-Thérèse Sautebin, qui sait de quoi elle parle (six ans dans l'industrie horlogère, d'abord dans les bureaux, puis dans les services de réparations) en disent plus long sur l'horlogerie actuelle que pas mal de dissertations économiques qui fleurissent ici et là. Sur l'horlogerie et sur pas mal d'autres choses. Sous-titre de ce dossier impressionnant: «Si l'on veut saisir concrètement la division sexiste du travail, alors visitons les entreprises horlogères...»

Touchez pas au Carburant Suisse

On savait le Touring Club Suisse à la fois puissant et bien organisé. Il en donne présentement une preuve supplémentaire: en moins de trois mois (dont juillet et août), il aura récolté, auprès de ses quelque 995 500 membres, les cent mille signatures nécessaires au dépôt de son initiative populaire «concernant les droits de douane sur les carburants et leur affectation obligatoire».

Certes, on n'a pas lésiné sur les moyens: tout le bureau du conseil d'administration (dont la seule femme un peu située dans ce Männer-Club) lancé dans la bagarre, un appel envoyé à tous les sociétaires avec carte commerciale-réponse pour neuf signatures, plusieurs pages dans l'hebdomadaire «Touring» qui auraient pu être vendues sinon à des annonceurs pour Fr. 17 820.— (éd. allemande, 640 000 exempl.), Fr. 9200.— (éd. française, 252 000 exempl.) ou Fr. 4840.— (éd. tessinoise, 57 500 exempl.).

EN DEUX MOIS...

N'empêche que le résultat est là: «plusieurs dizaines de milliers de signatures» rentrées entre le 6 juillet et la fin août, de sorte que les cent mille sont attendues pour la mi-septembre. Exploit hors de portée pour un parti politique: malgré dix-huit mois d'efforts, l'Alliance des Indépendants s'écra-sait avec son initiative anti-taxe de réception radio-tv; les démocrates-chrétiens de plusieurs cantons suisses alémaniques ont arrêté les frais en février dernier, après une année pour récolter 40 000 signatures en faveur de péages pour les tunnels alpins; présentement, le Parti socialiste suisse peine avec son initiative pour le référendum facultatif en matière de dépenses militaires, qui fait à

peine davantage recette que l'excellente initiative «ville-campagne» contre la spéculation foncière (environ 30 000 signatures sept à huit mois après leur lancement en novembre 1981).

Bref, sur le plan fédéral comme au niveau cantonal (cf. initiative vaudoise «une école pour tous») c'est la force d'une organisation non partisane ou l'engagement d'une équipe bien décidée qui «fait» la démocratie directe: voyez l'Union centrale des producteurs de lait et ses 165 000 signatures en dix mois contre les importations excessives de denrées fourragères et les fabriques d'animaux; voyez les associations de consommatrices et leurs 130 000 signatures en huit mois pour la surveillance des prix; voyez encore Franz Weber et son initiative contre le Rawyl, qui a virtuellement abouti en moins de six mois. Et voyez maintenant le TCS. Au reste, le TCS n'a pas seulement la force du nombre, mais aussi celle de l'organisation: le calendrier de son initiative mérite de figurer parmi les cas d'école du lobbyisme efficace.

DÉFI AU NATIONAL

Le 23 juin dernier, après huit bonnes heures de débat dans lequel seuls les socialistes et le nationaliste Oehen font mention du TCS, le Conseil national adopte grosso modo le projet Ritschard de nouvelle affectation des droits sur les carburants — un pactole annuel supérieur à deux milliards. En bref, les motorisés verseront relativement davantage à la caisse fédérale générale que par le passé et la Confédération aidera directement un peu plus les cantons.

L'opération ne plaît pas au TCS, qui veut que les automobilistes payent pour les routes — et pour rien d'autre. Du béton et encore du bitume.

Le texte de l'initiative allant dans ce sens, dont le lancement avait été décidé en assemblée des délégués, paraît dans la «Feuille fédérale» du 6 juillet 1982.

Propagande et encart pour signatures paraissent trois semaines consécutives dans «Touring» (8, 15 et 22 juillet 1982), avec le «retour» que l'on sait, et que le comité d'initiative glisse à la presse à la fin août, juste avant la réunion de la commission du Conseil des Etats chargée du dossier «droits des carburants».

LES ÉTATS DOCILES

Admirable coïncidence, ponctuelle planification, juste récompense. La commission de la petite Chambre, décide, grâce à la voix prépondérante du président, le radical tessinois Generali, de modifier le projet fédéral/national... dans le sens voulu par le TCS. Tous les droits supplémentaires sur les carburants doivent aller aux routes, et si ces dernières viennent à coûter moins cher, il faudra baisser la surtaxe (perçue depuis 1962 et s'élevant actuellement à 30 ct par litre de carburant).

Suite de l'affaire: lors de la session d'automne, le Conseil des Etats va se prononcer, et, dans une course-poursuite emmenée par un Willi Ritschard plus actif que jamais dans la recherche de recettes nouvelles, les Chambres tenteront d'éliminer les divergences entre leurs versions respectives. Pour que la nouvelle réglementation puisse entrer en vigueur à temps, soit au 1.1.1984, la votation fédérale sur le sujet, qui implique une modification de la Constitution fédérale, devrait avoir lieu le 27 février 1983. La dernière votation fédérale avant les élections de l'automne 1983.

PS. Le TCS n'a présentement qu'un seul membre de son conseil d'administration — et de son comité d'initiative — sous la Coupole: le «député-maire» de Vouvry, Bernard Dupont. Absent lors de la session pour cause de santé, il n'a pas pu prendre part au débat sur l'affectation des droits sur les carburants.